



COMMUNE de LONGUEIL SAINTE MARIE

CENTRE D'ANIMATION

(Accueil périscolaire, Restauration scolaire, Accueil de Loisirs)

MODALITES DE PREINSCRIPTION:

Quelque soit le service (périscolaire, cantine ou mercredi) fréquenté par vos enfants à la rentrée scolaire, ils seront obligatoirement **pré-inscrits 2 jours minimum par semaine, par service et pour le mois complet.**

PIÈCES À FOURNIR OU A METTRE A JOUR :

- Fiche enfant : à retirer sur place ou sur le site de la mairie :

www.mairiedelongueilsaintemarie.fr

- Carnet de vaccination, tenu à jour, de chaque enfant

- Photocopie du livret de famille

- **Original du dernier avis d'imposition à fournir avant**

le 15 septembre 2023

- Attestation d'assurance responsabilité civile et Individuelle dommages corporels

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- Attestation de l'employeur de chaque parent indiquant qu'il exerce une activité professionnelle OU fiche de paie.

- Coupon-réponse attestant la réception et la signature du règlement intérieur.

Pour tout renseignement supplémentaire,

vous pouvez contacter la responsable de l'accueil

Mme DA SILVA Mélanie ou la responsable adjointe

Mme ALBERT Coline

au 03.44.41.85.06 ou par mail : animation@mairielsm.fr

DATES DE PREINSCRIPTION :

Du 15 Mai au 26 Mai 2023

(Permanences : les mercredis 17 et 24 mai 2023 de 9h à 16h et le samedi 27 mai 2023 de 9h30 à 12h)

Les inscriptions se dérouleront par mail et en présentiel,

en suivant la procédure suivante :

1. Remplir le dossier d'inscription : vous pouvez le télécharger sur le site de la commune de Longueil-Sainte-Marie, www.mairiedelongueilsaintemarie.fr OU contacter le service animation par mail à l'adresse : animation@mairielsm.fr .
2. Retourner le dossier **complet** à l'adresse mail ci-dessus ou lors des **permanences.**
3. Une confirmation définitive de réception de votre dossier vous sera envoyée par mail.
4. Un **courrier de confirmation** d'inscription vous sera envoyé au plus tard le dernier jour de l'école.

L'inscription est effective :

- Si les frais d'accueil des périodes précédentes ont été totalement réglés au moment de la préinscription
- Si le dossier est complet (vous avez jusqu'au 15 septembre 2023 pour nous fournir tous les documents relatifs à l'inscription)

Tout dossier rendu incomplet sera placé sur liste d'attente et pourra faire l'objet d'une sanction financière

Les préinscriptions hors délai ne seront étudiées qu'en fonction des places disponibles et pourront faire l'objet d'une sanction financière.

Cet établissement est subventionné par La Caisse d'Allocations Familiales

Le dossier d'inscription fera l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit auprès du responsable du traitement en envoyant un courrier à la mairie à l'adresse suivante : accueil@mairielsm.fr

